

N° 958/2026/DRHF/DCH/SDGC

**DECISION D'APPEL A CANDIDATURE
AUX POSTES DE RESPONSABILITE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

Vu la loi n° 13-99 portant création de l'office marocain de la propriété industrielle et commerciale promulguée par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'office marocain de la propriété industrielle et commerciale ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n° 03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu l'organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'ouverture d'un appel à candidature au poste de **Responsable Sécurité des Systèmes d'Information** (Grade Directeur).

Article 2 : Peuvent être candidats au poste de de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information, **les candidats internes et externes** qui remplissent les conditions suivantes :

Pour les candidats internes :

- Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimale de 2 ans à l'OMPIC ;
- Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC.

Pour les candidats externes :

- Être titulaire d'un Bac + 5 ou plus ;
- Et avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle, dont 6 ans au moins dans un poste de responsabilité équivalent au poste de chef de département.

Article 3 : Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pouvoir ;

Article 4 : Le dossier de candidature doit être mis dans une enveloppe portant la référence du poste pourvu et adressé à l'attention de Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et Financières de l'OMPIC par voie postale ou déposé directement à l'OMPIC, Service Développement et Gestion de Carrière, à l'adresse suivante : « **RS. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur - Sidi Maârouf Casablanca** » au plus tard **le 16/11/2026 à 16h30.**

Article 5 : Le descriptif lié au poste en question est annexé à la présente décision.

Article 6 : La date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Article 7 : La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Casablanca, le 26/10/2026
Le Directeur Général de l'OMPIC

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIQI

Identification du poste	Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
Missions et descriptions du poste	Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) est en charge d'élaborer et mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information, veiller à la conformité des systèmes d'information de l'OMPIC avec les règles et réglementations, et de superviser les normes de sécurité et de coordonner la réponse aux incidents informatiques. Elle est responsable de : - Protéger les données et les ressources numériques de l'OMPIC contre les menaces cybernétiques en assurant l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des systèmes d'information. - Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de sécurité et proposer des mesures d'atténuation. - Coordonner les actions des équipes internes et externes et collaborer avec la direction générale et les chefs de projet. - Coordonner en permanence une veille technologique sur tous les sujets qui sont liés à la cybersécurité. - La sensibilisation de la Direction Générale et des directions opérationnelles et les différents métiers. - La réalisation de la charte de sécurité et un cahier des règles de sécurité. Il apporte conseil et assistance aux équipes et assure la promotion de tous les utilisateurs.
Compétences et Conditions requises	<u>Candidats internes :</u> - Avoir occupé le poste de Chef de Département pour une durée minimale de 2 ans à l'OMPIC ; - Et avoir une expérience d'au moins 10 ans à l'OMPIC. <u>Candidats externes :</u> - Être titulaire d'un Bac + 5 ou plus ; - Et avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle, dont 6 ans au moins dans un poste de responsabilité équivalent au poste de chef de département.
Rattachement hiérarchique	Direction Générale